



Direction départementale
des territoires de l'Ain

23 rue Bourgmayer CS 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

*Service Prospective
Urbanisme Risques*

Plan de prévention des risques

Inondation de la Saône

Commune de Vésines

Note de présentation complémentaire

VU pour rester annexé à notre
arrêté de ce jour,

Bourg-en-Bresse, le: 24 OCT. 2013



signé TOUVET Laurent

Prescrit le 21 avril 2009

*Mis à l'enquête publique
Du 22 avril 2013 au 24 mai 2013*

Approuvé le 24 OCT. 2013

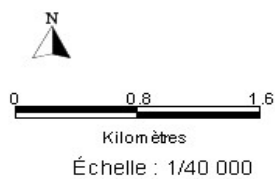
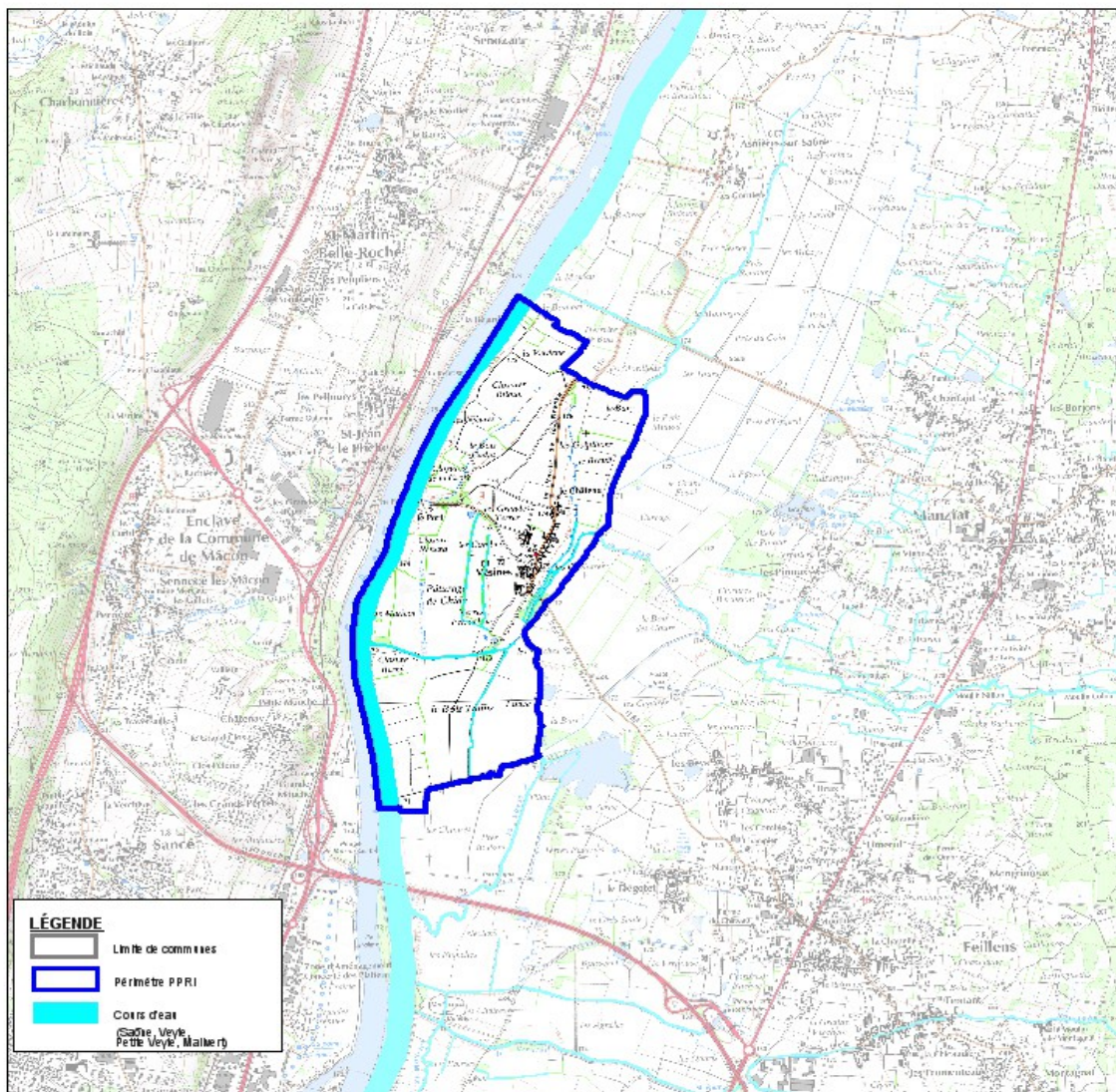
SOMMAIRE

<u>1.Présentation de la commune et de son contexte naturel.....</u>	<u>5</u>
<u>2.Cartographie des aléas - résultats de la modélisation.....</u>	<u>5</u>
<u>3.Identification et caractérisation des enjeux.....</u>	<u>5</u>
<u>3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé).....</u>	<u>5</u>
<u>3.2 Zones d'activités économiques.....</u>	<u>5</u>
<u>3.3 Etablissements recevant du public.....</u>	<u>6</u>
<u>3.4 Équipements sensibles.....</u>	<u>6</u>
<u>3.5 Voiries.....</u>	<u>6</u>
<u>3.6 Zone d'expansion des crues.....</u>	<u>6</u>
<u>3.7 Document d'urbanisme.....</u>	<u>6</u>
<u>4.Transcription de la carte des aléas en carte règlementaire.....</u>	<u>6</u>
<u>5.Règlement.....</u>	<u>6</u>

La présente note de présentation complète le rapport de présentation principal du dossier, par des informations localisées ou spécifiques à la situation communale.

Les motifs d'élaboration du PPR Crues de la Saône sur la commune de Vésines, la méthodologie employée et notamment l'emploi, comme crue de référence, de la crue modélisée équivalente à la crue historique de 1840, la description du contenu du dossier de PPR sont à lire dans le rapport général.

Plan de situation Commune de Vésines



1. Présentation de la commune et de son contexte naturel

Au nord-ouest du département, au pied de la Bresse dans le Val de Saône, Vésines, se trouve à quarante kilomètres au nord-ouest de Bourg, 15 au nord de Mâcon et au sud de Tournus.

Elle est reliée à Bourg et à Mâcon par la RD 1 puis la RD 933 et la RD 1079, et Tournus par la RD 933, la RD 933a et la RN 6.

Vésines est entourée des communes limitrophes suivantes : au nord Asnières/Saône, à l'est Manziat, au sud Feillens, à l'ouest Sancé et St-Martin-Belle-Roche.

Le territoire se trouve au bord de la Saône en limite ouest.

Son altitude varie de 170 (au bord de la Saône) à 175,6 mètres (point le plus haut du village).

Vésines compte aujourd'hui 91 habitants (recensement 2012) contre 113 en 1999 soit une réduction de la population de plus de 19% en 13 ans.

Le cours d'eau présentant des risques pour la commune est principalement la Saône.

Le territoire de la commune est entièrement inondable par les crues de la Saône. Tous les axes routiers sont coupés dès une crue quinquennale. La prévention et l'information des populations, notamment des nouveaux habitants, est donc un enjeu majeur pour cette commune.

Les ruissellements sur versants et les débordements des réseaux pluviaux ne sont pas pris en compte dans ce PPRI.

2. Cartographie des aléas - résultats de la modélisation

Le phénomène de référence retenu pour la Saône est **une crue équivalente en débit à la crue de 1840, modélisée aux conditions actuelles d'écoulement des eaux dans la vallée**. Les cotes de référence ont été obtenues par une modélisation de la crue de 1840 sur un tronçon allant de Chalon-sur-Saône (Saône et Loire, PK 142) à Couzon (Rhône, PK 17).

Cette étude est largement développée dans le rapport de présentation de ce dossier.

Les cotes de la crue de référence ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône sur la carte d'aléa.

3. Identification et caractérisation des enjeux

Les enjeux concernés par les inondations sont décrits à partir de l'occupation du sol en zone inondable .

La cartographie des enjeux (centre urbain, zones urbanisées et zones d'expansion des crues) ainsi qu'une liste des enjeux ponctuels (administrations, services, activités, etc.) figurent sur la carte des enjeux.

3.1 Zones urbanisées (dont centre urbain et habitat isolé)

- Le Bourg

3.2 Zones d'activités économiques

- Le restaurant la Guinguette à papa
- Le cabinet d'infirmiers
- Plusieurs exploitations agricoles
- Une entreprise de charpente

3.3 Etablissements recevant du public

- La mairie
- L'Eglise
- Un projet d'atelier municipal

3.4 Équipements sensibles

- Néant

3.5 Voiries

- RD1e, RD 68
- Voies locales.

3.6 Zone d'expansion des crues

- Surface de la commune : 388 ha.
- La commune est entièrement inondable

3.7 Document d'urbanisme

- La commune n'a pas de documents d'urbanisme. Elle est soumise au R 111.2 du code de l'urbanisme.

4. Transcription de la carte des aléas en carte réglementaire

La méthodologie pour élaborer le plan de zonage réglementaire est décrite dans le rapport de présentation général.

A noter que le Bourg est couvert par la zone violette dévolue aux secteurs d'aléa fort en centre urbain.

5. Règlement

Il n'y a pas de règlement particulier à la commune : c'est le règlement général du PPR qui s'applique.

Cotes de référence :

Afin de faciliter l'exploitation du plan de zonage réglementaire et du règlement correspondant, les cotes de la crue de référence et de la crue centennale ont été reportées par point kilométrique (PK) de la Saône.

Le PK à prendre en compte pour la commune de Vésines varie du PK 86 au PK 89.

Point kilométrique	86	87	88	89
Cote de référence crue de 1840 modélisée	176,24	176,27	176,3	176,33
Cote de crue centennale* modélisée	175,5	175,5	175,55	175,55
<i>Cote de crue vingtennale* modélisée</i>	174,75	174,80	174,80	174,85